



CAPD 1^{er} degré 68
du 28 janvier 2019.
DECLARATION LIMINAIRE

Madame l’Inspectrice d’Académie, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis pour la première fois dans le cadre de ce nouveau mandat. Nous élu-e-s du Sgen-CFDT Alsace, syndicat général, membre de la première organisation syndicale de France, agirons comme nous l’avons toujours fait : avec pragmatisme sans être opposant de principe et en agissant au mieux des intérêts des agents, de nos élèves et du service public d’éducation.

Le contexte social actuel rappelle qu’une société ne peut être une simple juxtaposition d’intérêts particuliers et que les corps intermédiaires sont indispensables. Ils sont autant d’opportunités de rencontres, d’échanges, de confrontations d’idées et de partage de valeurs. Ce contexte montre également à quel point l’action collective organisée est essentielle et fait la force de notre vie démocratique.

Lors des élections professionnelles 2018, la participation aux scrutins a sensiblement augmenté. C’est une marque de confiance envers les acteurs syndicaux qui conforte leur représentativité. Pour la CFDT, le dialogue social est le cœur de l’action syndicale. Le bon fonctionnement de notre CAPD devra permettre une mise en œuvre juste et transparente de l’accord majoritaire égalité professionnelle comme de la poursuite de PPCR. Le Sgen-CFDT sera particulièrement vigilant à la mise en œuvre des accords et aux questions de promotions de grades.

Le travail des élus en CAPD est aussi de faire état des réalités. Les agents publics sont trop souvent dans la difficulté du fait de la diminution du pouvoir d’achat, des injonctions et du manque de reconnaissance.

Concernant le pouvoir d’achat, le ministère répond heures supplémentaires. Cette réponse ne concerne pas les enseignants du 1^{er} degré et l’alourdissement obligatoire du temps de travail ne saurait être supporté par nos collègues du 2nd degré. Le Sgen-CFDT s’oppose au retour du « Travailler plus pour gagner plus ! », vieille recette qui

a prouvé son inefficacité et qui a de quoi surprendre venant d'un gouvernement qui se veut jeune, moderne et innovant.

Nous devons également évoquer les évaluations CP. Le Sgen-CFDT reste toujours critique vis-à-vis de ces dernières et demande dans l'immédiat une rémunération du temps de travail correspondant, notamment quant à la saisie des résultats. Le Sgen-CFDT dénonce l'incohérence du discours de façade sur la confiance, exprime son insatisfaction par rapport aux contenus, aux modalités et aux problèmes rencontrés lors des saisies de résultats. Le Sgen-CFDT manifeste également son inquiétude quant à l'utilisation et à l'analyse des résultats.

Le Sgen-CFDT rappelle également que, s'il a approuvé le protocole PPCR y compris dans la déclinaison ministérielle de modernisation de l'évaluation des enseignants, il n'a jamais revendiqué l'accélération de carrière, cas unique dans la fonction publique. Au contraire le Sgen-CFDT a toujours défendu la déconnexion entre l'évaluation et l'avancement d'échelon.

De manière générale, les modalités d'évaluation, connectées à la promotion, ne peuvent servir le développement professionnel. De ce fait, elles peuvent être synonymes d'injustice, de démotivation et de conflit. Beaucoup de collègues estiment que leur engagement devrait être reconnu par un vocabulaire plus gratifiant qu'un simple « satisfaisant ».

En ce qui concerne plus particulièrement le passage à la hors classe, nous demandons que les avis des personnels n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière soient revus cette année, en tenant réellement compte de leur engagement professionnel et sans contingenterment par circonscription.

De manière générale, le Sgen-CFDT demande le décontingentement des avis afin de permettre une évaluation objective qui sera comprise et donc mieux acceptée par les personnels. Chaque agent doit pouvoir prétendre à l'excellence !